

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2014**

OBJET

**21 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'A.M.F. POUR
ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR
LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES
DOTATIONS DE L'ETAT**

N° 2014-11-21

NOMENCLATURE : 9/4

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept novembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

**Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION,
Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude
SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL,
Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT,
Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya
BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.**

Excusés : 3

**Mickael MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET**

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir...	3
votants.....	29

Délibération

Rapporteur : Alain ROYER

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

Publié le 21/11/14

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141117-2014-11-17-DE21-
DE
Date de télétransmission : 21/11/2014
Date de réception préfecture : 21/11/2014

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Treillières rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Treillières estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Treillières soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 22 Voix pour, 6 Voix contre et 1 Abstention décide :

- **D'APPORTER son soutien à la motion de l'AMF ci-dessus mentionnée ;**
- **DE SOUTENIR les demandes de l'AMF à savoir :**
 - **réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,**
 - **arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, source d'inflation de la dépense,**
 - **réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités territoriales.**

Pour extrait conforme,

Le 17 novembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

